

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 52AFA1

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception déjà modifié le 09.02.99 (RT 9150) - 12.05.99 (RT 9263) - 19.01.2000 (RT 9638) - 15.09.00 (RT 9956) - 01.12.00 (RT 10025) - 02.07.01 (RT 10422) - 23.11.01 (RT 10587), a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954.

Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.

- le véhicule carrossé, satisfait aux dispositions des articles R 311-1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-3 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule concerné.

- Le véhicule livré en châssis nu, satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-3 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule livré.

Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que les véhicules satisfont aux dispositions des articles R 311-1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-3 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule carrossé.

Il devra être procédé notamment à un essai de niveau sonore ainsi que le cas échéant à un essai de ceintures de sécurité et leurs ancrages et un essai des sièges et leurs ancrages.

Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'identification : VF652AFA000032050.

Lyon, le 24 Avril 2002
l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RT 10830
Lyon, le 06 Mai 2002
Pour le directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
JL. PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine pour CTTE ou VASP)

Je soussigné, RENAULT V. I., 99, Route de LYON, 69802 - SAINT PRIEST, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : châssis-cabine (voir notas 1 et 2)

1	Genre :	Châssis cabine pour CTTE ou VASP	8	Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	003
2	Marque :	RENAULT	10	Poids total autorisé en charge (kg) :	3500
3	Type :	52AFA1	12	Poids total roulant autorisé (kg) * :	Néant 7000
	Version :	36L	14	Niveau sonore de référence dB(A) :	081
	Variante cabine :	SIMPLE		type moteur :	8140-43B
4	Numéro d'identification :	VF652AFA000036049		position sortie échappement :	Horizontal (H)
6	Source d'énergie :	GAZOLE	15	Régime de rotation moteur correspondant (tr/min) :	2700
7	Puissance administrative :	9 CV			

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet d'un procès-verbal de réception ci-dessus.

- satisfait aux prescriptions des directives :
- CEE 92/97 et 96/20 relatives au niveau sonore (≤ 77 dBA)
- CEE 91/542 B et 96/1 relatives aux émissions de gaz polluants (EURO 2).
pour moteurs variantes 1 - 2 - 3.
- CEE 92/97, 96/20 et 99/101 relatives au niveau sonore (≤ 77 dBA)
- CEE 88/77 à 99/96 A jusqu'au 31.03.2002 ou CEE 88/77 à 2001/27A (obligatoire au 01.04.2002),
relatives aux émissions de gaz polluants (EURO 3).
pour moteurs variantes 4 - 5 - 6 et 7.
et du Règlement 13R09 relatif au freinage.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :
Pour être livré à :
(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire ou du carrossier)

Fait à Lyon, le :28/06/2002

Franck MALKA

RENAULT V.I.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du camion livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.